



**COMMISSION SPORTIVE JEUNES DU DISTRICT
(CSJD)
Configuration « Compétitions »**

Procès-verbal N° 18 du 21 Décembre 2021

Président :	M. Roland Mehn
Vice-Présidents	MM. André Bohn - Jean-Pierre Wagner
Secrétaire Général :	M. Jean-Pierre Wagner



INFORMATIONS COMMUNES

1. Championnats District U18D3 et U15D3
2. Phase Printemps U13D3-D4
3. Futsal
4. Mention d'Appel

ANTENNE d' ILLZACH

ANTENNE de STRASBOURG

JOYEUX NOEL 2021



BONNE ANNEE 2022

VOEUX

*Le Président, les Vice-Présidents et les Membres de la CSJ du District Alsace remercient tous les clubs pour leur bonne et efficace collaboration au cours de la phase Aller et Automne.
La CSJ souhaite à tous les dirigeants, à tous les éducateurs, à tous les joueurs et à leurs parents, à tous les arbitres*

un Joyeux Noël 2021 et une Bonne et Heureuse Année 2022.

*Que les incidents, les contestations, les tricheries disparaissent de nos compétitions de Jeunes.
Que l'esprit sportif, la convivialité, le respect, la politesse l'emportent sur tous les terrains de nos jeunes footballeurs.
Que nous tous, dirigeants, éducateurs et parents donnons l'exemple à nos jeunes joueurs.
Que nous soyons fair-play en toute circonstance.
Que la fête, la joie et le plaisir de jouer au football règnent sur tous les terrains tout au long de cette nouvelle Année*



Championnats District

U18D3 et U15D3 (Dispositions relatives aux Championnats 2021-2022 U18 et U15 District 1, 2 et 3)

Répartition à l'issue de la Phase 1 - Automne :

- Pour cette catégorie, les groupes seront établis en fonction du classement arrêté au **19 décembre 2021**.

Les rencontres non jouées au 19/12 seront homologuées sur le score de 0-0, chaque équipe obtenant un point.

- Les 48 meilleures équipes seront dirigées vers la « Phase 2 ; District 3 - Accession ». Les deux premiers de chaque groupe + les meilleurs, troisièmes, voire quatrièmes jusqu'à concurrence de 48 équipes. (Ex : Si 14 groupes sont constitués à l'automne, les 3 premiers de chaque groupe + 6 meilleurs 4es seront dirigés vers la « Phase 2 ; District 3 - Accession »)
- Toutes les autres équipes joueront en « Phase 2 ; District 3 - Printemps »



Championnats progression automne

Catégorie U13

Pour les niveaux D2, D3 et D4 les rencontres non jouées au **19/12** seront homologuées sur le score de 0-0, chaque équipe obtenant un point.



La commission Futsal vous informe que les calendriers des plateaux du Foot Animation du mois de Janvier 2022 paraîtront fin Décembre 2021



MENTION D'APPEL

Commission Sportive de District :

– Procédure d'appel

« - Pour les dossiers règlementaires : susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District (secretariat@lafa.fff.fr) dans un délai de 7* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

** Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.*

Les décisions de la Commission Sportive des Jeunes du District Alsace sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 69 des Règlements de District, devant la Commission d'Appel de District.

Le Président,
Roland MEHN

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre WAGNER